MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 107 (2007), p. 109-126

Burt Kasparian

La condition des nourrices sous le Moyen Empire.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

La condition des nourrices sous le Moyen Empire

BURT KASPARIAN

Comme dans toutes les sociétés, le recours aux nourrices pour suppléer ou remplacer la mère naturelle d'un enfant était pratiqué dans l'Égypte pharaonique. On peut même dire que dans une société où l'allaitement des enfants durait trois ans[1] et où l'espérance de vie moyenne d'une femme était de vingt-six ans[2], un tel recours était inévitablement fréquent, même s'il était avant tout, semble-t-il, réservé aux couches sociales les plus aisées. La nécessité biologique de prendre soin d'un nourrisson privé de sa mère morte en couches supposait la recherche d'une femme apte à l'allaiter[3], mais ce motif premier et essentiel était concurrencé dans certaines familles par le souci de décharger la mère naturelle d'une tâche qui, si elle n'était sans doute pas vécue comme un fardeau, pouvait être perçue comme un frein à sa liberté d'action au sein de sa maisonnée. Faire appel aux services d'une nourrice était donc dans certains cas un besoin vital et dans d'autres un luxe[4], mais un luxe qui doit s'apprécier au regard d'un avantage pratique pour le père, qui n'a pas échappé aux Égyptiens, en fins connaisseurs de la physiologie humaine qu'ils étaient : pendant toute la durée de l'allaitement, une femme est moins apte qu'une autre à concevoir un nouvel enfant, et par conséquent

1 *Ani*, VII, 19 (Maxime XXXVIII). Il en allait de même en Mésopotamie et à Rome. Aujourd'hui encore, l'allaitement dure en moyenne deux ans en Égypte.

2 Sur la question de l'espérance de vie (de moins de 20 ans à la naissance, tous sexes confondus, et de moins de 40 ans à l'âge de 14 ans), cf. J.F. Nunn, *Ancient Egyptian Medicine*, Londres, 1996, p. 22 ; V.G. Callender, « Non-Royal Women in Old Kingdom Egypt », *Archiv Orientální* 68/2, 2000, p. 236 ; L. Meskell, *Private Life in New Kingdom Egypt*, Princeton, Oxford, 2002, p. 13.

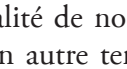
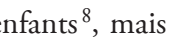
3 L'exhumation des corps en Égypte a montré que les femmes mouraient souvent en couches à la suite de complications liées à un bassin trop étroit ou déformé : E. Strouhal, *Life in Ancient Egypt*, Cambridge, 1992, p. 18 ; G. Robins, « Women and Children in Peril : Pregnancy, Birth, and Infant Mortality in ancient Egypt », *KMT* 5(4), 1994, p. 24-35.

4 Le *Conte des deux frères* est le seul texte littéraire qui fasse allusion au thème des nourrices : il s'achève par l'indication de l'attribution à l'enfant royal, lorsqu'il naît, d'une nourrice-*mnʿt* et de servantes-*ḫnmw(t)*, des femmes dont l'affectation est censée refléter l'importance de sa condition (*LES* 18, 8).

BIFAO 107 (2007), p. 109-126 Burt Kasparian
La condition des nourrices sous le Moyen Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

mettre au sein d'une autre femme le descendant que son épouse venait de lui donner était une manière efficace pour le père de libérer la mère de son enfant de ce qu'il percevait à juste titre comme une entrave à sa fécondité.

C'est dans les *Textes des Pyramides* qu'on trouve la trace la plus ancienne du recours aux services d'une nourrice, puisqu'y est exprimée l'idée que certaines qualités peuvent être transmises avec le lait d'une déesse[5] – et *a fortiori* celui d'une femme – et que l'allaitement crée un lien étroit entre la femme qui allaite et l'enfant qui lui est confié.

 *mnʿt* est le terme le plus couramment employé pour désigner une femme ayant la qualité de nourrice[6] : il est attesté depuis l'Ancien Empire jusqu'à l'époque ptolémaïque[7]. Un autre terme,  *ɜtyt*, appartient au même registre lexical de la prise en charge des enfants[8], mais ses attestations sont moins nombreuses et se rencontrent le plus souvent dans un contexte où *mnʿt* est également utilisé[9]. On compte également le terme  *ḫnmt* /  *ḫnmtt*[10], qui connaît lui aussi un nombre restreint d'attestations

5 J. Leclant, « Le rôle du lait et de l'allaitement d'après les Textes des Pyramides », *JNES* X, 1951, p. 123-127. Isis est présentée dans les *Textes des Pyramides* comme la mère du roi défunt, tandis que Nephtys lui sert de nourrice (Spr. 268, § 371c ; Spr. 555, § 1375a), mais d'autres déesses remplissent également une fonction nourricière, notamment Bastet (Spr. 508, § 1111), Nout (Spr. 548, § 1344) et Selkit (Spr. 565, § 1427).

6 *Wb* II, 78, 1-9 ; *AnLex* 78.1727 et 79.1215 ; W.A. Ward, *Index of Egyptian Administrative and Religious Titles of the Middle Kingdom*, Beyrouth, 1982 [= *Titles*], n° 799 ; R. Hannig, *Ägyptisches* ***Wörterbuch*** II.1, Mayence, 2006, 12977, p. 1073-1074.

7 *Ptol. Lex.*, p. 425.

8 *Wb* I, 23, 10 ; *AnLex* 78.0109 ; W.A. Ward, *op. cit.*, n° 14 ; *Ptol. Lex.*, p. 27 ; R. Hannig, *Ägyptisches* ***Wörterbuch*** II.1, 568, p. 50. La nourrice-*atyt* était peut-être une « garde d'enfants » ou une « gouvernante ». La racine du terme est *ɜtỉ* (*Wb* I, 23, 9), un verbe qui désigne des soins apportés aux enfants, sans que l'on puisse préciser avec certitude lesquels : G. Posener, « La valeur phonétique *ɜṯ* > *ɜt* du signe  », *RdE* 15, 1963, p. 127-128. Son sens pourrait correspondre à l'anglais « to look after », appliqué aux enfants. Le mot *mnʿt* est quant à lui construit sur le verbe *mnʿ* (*Wb* II, 77, 10-13), « nourrir », « élever », mais aussi, semble-t-il, « bercer » (*AnLex* 78.1726).

9 Cf. R. Anthes, *Die* ***Felseninschriften*** *von Hatnub, UGAÄ* 9, 1928 [= *Hat. Gr.*], 16, l. 9-10 ; Louvre C 168 = E. Gayet, *Musée du Louvre. Stèles de la XII^e^ dynastie*, Paris, 1886, pl. LVI (W.K. Simpson, *The Terrace of the Great God at Abydos : The Offering* ***Chapels of Dynasties 12*** *and 13*, New Haven, Philadelphie, 1974, ANOC 4.2) ; P.E. Newberry, *El Bersheh* I, *ASEg* 3, pl. XXX ; P.E. Newberry, *Beni Hasan* I, *ASEg* 1, pl. XXXV ; Vienne ÄS 144 = I. Hein, H. Satzinger, *CAA Kunst. Museum Wien* 4, 1989, p. 75-80. Le déterminatif du sein ou de la femme allaitant est généralement absent de la graphie du terme ; parmi les exceptions : *CT* I, 48c : *ỉw wṯ.n sw ɜtyt Ḥr*, « la nourrice d'Horus l'a bercé » ; *CT* VI, 310e : *rd(.w) n N p<n> rs(y)w r ɜtwt.f*, « le vent du Sud a été donné à <ce> N pour être sa nourrice » (voir aussi la mention d'une femme simplement mentionnée derrière la représentation d'une fille sur la stèle CGC 20025 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs im Museum von Kairo* I, Berlin, 1902, p. 29-33 – où on lit : *ɜt(y)t Wn-nw ms(t).n Nt-mwt mɜʿt-ḫrw*, « la nourrice-*atyt* Ounénou née de Nétmout, juste de voix »).

10 *Wb* III, 293, 11-13, 292, 17, 294, 2 ; *AnLex* 78.3047 ; R. Hannig, *Ägyptisches Wörterbuch* II.2, 23645 et 23646, p. 1896-1897. Le terme est construit sur la racine *ḫnm*, qui signifie « élever », « prendre soin de » (*Wb* III, 293, 9 ; *AnLex* 78.3046), et se rattache aussi peut-être au verbe *ḫnm*, « être heureux », « réjouir » (*Wb* III, 292, 10, 12 ; R. Hannig, *Ägyptisches* ***Wörterbuch*** II.2, 23631, p. 1896) sur la base duquel est construit le mot *ḫnms*, « ami » (*Wb* III, 294, 17-19 ; *AnLex* 77.3099, 78.3051 ; R. Hannig, *Ägyptisches* ***Wörterbuch*** II.2, 23657, p. 1897). Notons au passage – le détail est-il anodin, la coïncidence est-elle accidentelle ? – que sur plusieurs stèles du Moyen Empire où des nourrices sont indiquées, des amis sont également représentés ou mentionnés : CGC 20057 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* I, p. 68-71 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, Berlin, 1902, pl. VI) ; CGC 20323 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* I, p. 326 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. XXIV) ; CGC 20426 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, Berlin, 1908, p. 21-22 ; CGC 20457 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 54-56 ; Louvre C 173 = E. Gayet, *Musée du Louvre. Stèles de la XII^e^ dynastie*, Paris, 1886, pl. XXIX ; Turin Museo Egizio Cat. n° 1534 = A. Roccati, *Il Museo Egizio di Torino*, Rome, 1974, fig. n° 22, p. 51 = G. Maspero, *RT* 3, 1882, IV (n° 107), p. 115-117 ; L. Habachi, *Elephantine IV. The* ***Sanctuary of Heqaib***, *ArchVer* 33, vol. 1, 1985, n° 87, fig. 8, p. 104, pl. 183a.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et ne recouvre pas avec certitude, à l'instar d'ailleurs du mot *ȝtyt*, la fonction de l'allaitement, tandis que le mot *mnᶜt*[11] la recouvre à l'inverse à coup sûr.

La condition des nourrices est assez mal connue pour les hautes époques. Sur les bas-reliefs de l'Ancien Empire, on voit occasionnellement des femmes donnant le sein à des nourrissons, mais elles ne sont pas désignées et le lien qui les unit au propriétaire du monument sur lequel elles sont figurées n'est jamais exprimé, ni même apparent[12]. Si le recours à des nourrices est vraisemblable dans les couches sociales les plus favorisées, les tombes de dignitaires n'en font pas état, et cela s'explique sans doute par le souci de respecter l'équilibre intangible qui régit la composition des scènes familiales, où l'enfant entretient une relation exclusive avec ses parents.

À vrai dire, hormis dans les *Textes des Pyramides*, c'est essentiellement dans la titulature de certains fonctionnaires que l'on trouve des allusions écrites aux nourrices sous l'Ancien Empire, mais le sens exact des titres en question est discutable et il est souvent hasardeux de vouloir leur donner une traduction précise[13]. La documentation du Moyen Empire est plus prolixe sur le sujet. Le P. Boulaq 18 mentionne des *rmṯ pr mnᶜwt* dans une liste de noms de personnes qui reçoivent des provisions, et confirme de la sorte pour la XIII^e^ dynastie ce que quelques titres de l'Ancien Empire suggèrent, à savoir l'existence de nourrices résidant dans une aile du palais royal[14]. C'est en effet surtout à la Cour que les femmes recouraient aux services de nourrices pour allaiter leurs enfants. Les enfants de la famille royale étaient les principaux bénéficiaires de ces services[15], qui étaient tant nourriciers qu'éducatifs, le terme *šdi* signifiant à la fois nourrir et éduquer et pouvant être employé indifféremment pour des femmes ou des hommes, comme l'indique l'attribution du titre *mnᶜ* ou *ỉt mnᶜ*, voire *šd nṯr*, que l'on pourrait traduire par « père nourricier » ou « celui qui a nourri le corps du dieu », à des personnages remplissant à la Cour la fonction de protecteur et d'instructeur du roi[16].

11 Tout comme *ȝtyt*, *ḫnmt(t)* n'est pas traditionnellement déterminé par le signe du sein ou de la femme agenouillée donnant le sein (cf. en particulier L*D Text* IV, p. 52, où le terme entre en concurrence avec *mnᶜt*; voir cependant *CT* III, 147 a, où le déterminatif est présent).

12 F. Maruéjol, « La nourrice : un thème iconographique », *ASAE* 69, 1983, p. 311-319 ; E. Feucht, *Das Kind im Alten Ägypten*, Francfort, New York, 1995, p. 149-163.

13 Ainsi le titre *ỉmy-rȝ st pr mnᶜwt*, « chef du siège de la maison des nourrices » (D. Jones, *An Index of Ancient Egyptian Titles*, *BAR-IS* 866, Oxford, 2000, n° 878). Le signe du sein inséré dans le signe *pr* qui compose le titre *ḫm-kȝ pr-mnᶜt* porté par le dignitaire Hor-nakht (S. Hassan, *Excavations at Giza* I, p. 73 et fig. 139 ; aucune autre attestation connue de ce titre) serait accidentel d'après H.G. Fischer (D. Jones, *op. cit.*, n° 878).

14 S. Quirke, *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom : The Hieratic Documents*, New Malden, 1990, p. 40.

15 C.H. Roehrig, *The Eighteenth Dynasty Titles Royal Nurse (mnᶜt nswt), Royal Tutor (mnᶜ nswt), and Foster Brother/Sister of the Lord of the Two Lands (sn/snt mnᶜ)*, UMI Dissertation Services, Ann Arbor, 1999, *passim*. La préférence du lait des nourrices à celui des reines et le nombre important de nourrices royales attesté sous la XVIII^e^ dynastie s'expliqueraient selon C.H. Roehrig par l'appartenance des nourrices en question à deux lignées royales, l'une descendant d'Ahmosis, le fondateur de la dynastie, l'autre descendant de Thoutmosis I^er^, et par le souci des pharaons de s'assurer la fidélité de leurs maris (*ibid.*, p. 333-337). Pour un exemple de nourrice royale sous le règne d'Amenhotep III (XVIII^e^ dynastie), cf. P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, Le Caire, 1926, CGC 34117, pl. LIII : la nourrice Nébetkabénet est dite *mnᶜt wrt šdt nṯr ḫswt nt nfr nṯr*, « la grande nourrice qui élève le dieu, qui est louée du dieu parfait ». La correspondance de Djéhouty-mès donne pour la XX^e^ dynastie un exemple de recours aux services d'une nourrice par un homme (en l'occurrence bigame) appartenant à la sphère privée : E. Wente, *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta, 1990, n° 297, LRL n° 5, p. 180.

16 Le titre *šd(t) nṯr* ou *šd(t) ḥᶜw nṯr* devait être acquis une fois que l'enfant royal était monté sur le trône et fonctionner rétroactivement. La tombe de Min (TT 109), tuteur du futur Amenhotep II, fournit une parfaite illustration du rôle de protecteur et d'instructeur que recouvre la fonction de *mnᶜ* (on y voit le défunt former le jeune prince au maniement de l'arc). Sur ces différents aspects, cf. C.H. Roehrig, *op. cit.*, p. 321-329.

BIFAO 107 (2007), p. 109-126 Burt Kasparian
La condition des nourrices sous le Moyen Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Allaiter l'enfant destiné à monter sur le trône était naturellement un honneur important et très prisé, qui rejaillissait sur la famille de la nourrice en tissant des liens particulièrement étroits entre ses enfants et le pharaon [17], et qui conférait à sa personne un statut enviable, exceptionnel même (si l'on ajoute à la dimension physique de la relation créée une dimension rituelle, la nourrice exerçant peut-être une fonction religieuse en se substituant à la déesse censée transmettre au pharaon les qualités divines contenues dans son lait), dont la traduction concrète pouvait consister en l'édification d'un monument destiné à rendre hommage tant à la personne de la nourrice qu'à sa fonction, comme l'indique l'impressionnante statue de Sat-Râ, la nourrice d'Hatshepsout, dans le sanctuaire d'Hathor à Deir el-Bahari [18].

Chez les particuliers également, les nourrices étaient estimées et leur commémoration sur les stèles funéraires ou dans la statuaire [19] du Moyen Empire en est le signe flagrant, mais la documentation privée de cette période n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude d'ensemble, contrairement aux sources du Nouvel Empire concernant les nourrices royales, et notre connaissance de la condition des nourrices dans la société pharaonique est de ce fait doublement partielle, parce qu'elle est circonscrite à la sphère royale et à l'époque du Nouvel Empire.

L'institution du *pr-mnᶜwt* précédemment évoquée est attestée, en dehors du P. Boulaq 18, dans deux sources relevant de la sphère privée, qui suggèrent son existence au sein de quelques vastes maisonnées. Ces deux sources sont proches l'une de l'autre à la fois d'un point de vue chronologique et géographique. Il s'agit de la stèle d'Horemkhaouef, qui provient de Hiérakonpolis et date de la XVI[e] dynastie [20], et de la tombe (n° 8 *bis*) de Bébi à Elkab, qui date de la XVI[e]-XVII[e] dynastie [21]. Horemkhaouef déclare dans son autobiographie : *ỉw nw.n.ỉ pr-mnᶜwt.ỉ*, « j'ai pris soin de ma maison de nourrices [22] ». La tombe de Bébi présente quant à elle de manière intéressante la structure interne de l'institution à travers les membres qui la composent, le terme *pr mnᶜ* étant du reste expressément associé à la figuration d'un homme dont la responsabilité au sein de l'institution, bien qu'elle soit difficile à définir avec exactitude, est suggérée par la valeur métonymique du terme qui sert à le désigner [23]. Mais la tombe de Bébi est aussi et surtout importante en ce qu'elle met en lumière la dimension magique qui est attachée à la fonction de nourrice. On voit en effet les nourrices du *pr-mnᶜwt* danser en agitant des baguettes dans leurs mains, leur magie étant destinée à protéger le plus efficacement possible les enfants qui leur sont confiés [24].

17 D'après l'étude de C.H. Roehrig, seuls les enfants de nourrices partageant le lait de leur mère avec l'enfant royal étaient autorisés à porter le titre *sn mnᶜy n nb tꜣwy*, qu'il faudrait dès lors traduire par « frère de lait du Maître des Deux Terres » (*ibid.*, p. 308-314).

18 C.H. Roehrig, « The Statue of the Royal Nurse Sitre with her Nursling Maatkare Hatshepsut », dans M. Eldamaty, M. Trad (éd.), *Egyptian Museum Collection around the World. Studies for the Centennial of the Egyptian Museum, Cairo*, Le Caire, 2002, vol. II, p. 1003-1010.

19 Un exemple emblématique est fourni par la statuette en diorite de la nourrice-*mnᶜt* Sat-Snéfrou, trouvée à Adana en Turquie (New York MMA 18.2.2 ; PM VII, p. 398 ; W.C. Hayes, *The Scepter of Egypt* I, New York, 1953, p. 215, fig. 132 ; D. Wildung, *Sesostris und Amenemhet*, Münich, 1984, p. 189, fig. 165.

20 Stèle New York MMA 35.7.55 = W.C. Hayes, « Ḥoremkhaᶜuef of Nekhen and his trip to Iṯ-towes », *JEA* 33, 1947, p. 3-11, pl. II ; M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature* I, Berkeley, Los Angeles, Londres, p. 129-130.

21 L*D Text* IV, p. 52-54.

22 MMA 35.7.55, l. 12-13 ; D. Franke, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 36, 2006, p. 178.

23 L*D Text* IV, p. 53 ; D. Wildung, *op. cit.*, p. 95, fig. 85.

24 L*D Text* IV, p. 52-53 ; W. Wreszinski, *Bericht über die photographische Expedition von Kairo bis Wadi Halfa, SKGG* 2, 1927, pl. 36 ; D. Wildung, *op. cit.*, p. 95, fig. 85. L'expression iconographique du rôle magico-protecteur joué par les nourrices est à mettre en parallèle avec les formules magiques

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Indépendamment de ces remarques spécifiques, on notera de manière générale que les sources lapidaires de l'Ancien Empire contrastent singulièrement avec celles du Moyen Empire sur le thème iconographique des nourrices : si les premières sont rarissimes et se bornent à figer la représentation d'une femme donnant le sein, sans jamais suggérer explicitement son rôle auprès de tel ou tel membre d'une famille donnée, les secondes, plus nombreuses, débarrassent au contraire la nourrice du stéréotype qui entoure sa figuration et lui donnent un nom en affichant ostensiblement sa participation à l'unité du groupe familial qui recourt à ses services. Autre époque, autres mœurs ? Même si cela est vraisemblable, il est plus prudent, pour notre propos, de dire que l'évolution des conceptions funéraires s'est accompagnée d'une plus grande précision dans la présentation de la structure familiale des particuliers, et que cela a permis à des personnages de second plan de sortir de l'ombre et de voir le souvenir de leur nom associé à celui des parents, proches et moins proches, du défunt. Pour l'Ancien Empire, le silence des sources sur la question des nourrices est compensé par deux toponymes, celui d'un domaine funéraire, Ménât-Ptah-hotep (« La nourrice de Ptah-hotep[25] »), et celui de la métropole du XVI[e] nome de Haute Égypte, Ménât-Khoufou (« La nourrice de Khéops »), qui sont assez éloquents sur l'importance que l'on accordait au rôle des nourrices dans la famille dès cette époque. Comparativement plus prolixes, les sources du Moyen Empire, malgré leur nombre, offrent des renseignements bien peu diversifiés et il est très difficile de présenter de manière précise la condition des nourrices. Deux aspects complémentaires et évidents peuvent néanmoins être relevés, qui reviennent en permanence dans la documentation et qui, seuls, permettent d'ébaucher les contours de cette condition : la nourrice est une personne étrangère à la famille qui en fait paradoxalement partie (I) et qui joue le rôle, à la fois noble et ambigu, d'une mère de remplacement (II).

I. Une étrangère intégrée à la famille

Étrangère à la famille au service de laquelle elle se place, la nourrice l'est-elle toujours ? Une stèle funéraire de la XII[e] dynastie conservée à la glyptothèque Ny Carlsberg pourrait à première vue suggérer le contraire[26], où l'on remarque, face à une femme assise devant une table d'offrandes avec la désignation *Ỉỉt-n-ḥ(ɜ)b mst.n Ḥḏt*, « Iitenhab née de Hédjet », une autre femme, agenouillée dans la position de l'allaitement, tenant sur ses genoux un enfant dont l'apparence (il est nu et porte la tresse de l'enfance) indique clairement qu'il s'agit d'un enfant en bas âge. La femme agenouillée est dite *mwt wrt Ỉmw.s*, « la *grande* mère Imouès », tandis que l'enfant est présenté comme *sꜣ.s mry.s Rn.f-snb*, « son fils (à elle = Iitenhab) Rénefséneb ». Le matronyme de Iitenhab exclut la possibilité que Imouès soit sa mère, et il faut sans doute considérer qu'il s'agit là

utilisées pour la protection des mères et de leurs enfants : A. Erman, *Zaubersprüche für Mutter und Kind. Aus des Papyrus 3027 des berliner Museums*, Berlin, 1921. La tombe de Bébi montre clairement que le rôle magico-protecteur des nourrices continuait à s'exercer une fois que les enfants qu'elles avaient en charge avaient atteint l'âge adulte : H. Altenmüller, « Ein Zaubermesser aus Tübingen », *WeltOr* 14, 1983, p. 36-37.

25 S. Hassan, *Mastabas of Ny-ʿankh-Pepy and Others. Excavations at Saqqara* II, Le Caire, rééd. 1975, p. 51 (n° 10).

26 Copenhague A 687, Æ.I.N 1664 = M. Jørgensen, *Catalogue Egypt I (3000-1550 B.C.)* (Ny Carlsberg Glyptotek ; Copenhague 1996), n° 65, p. 162-163.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la grand-mère paternelle de l'enfant [27], mais une grand-mère qui est figurée dans une posture bien particulière pour une femme de sa qualité. La relation de proximité avec l'enfant (relation plus affective que familiale à première vue) est exprimée sur un mode qui est celui de l'allaitement (l'enfant a le regard tourné vers la dédicataire du monument et non vers la femme qui le porte, mais la position adoptée par celle-ci n'est pas équivoque), mais la « grande mère » n'est pas pour autant présentée comme « nourrice », et d'un autre côté les nourrices, dans l'iconographie funéraire du Moyen Empire, ne sont jamais figurées dans l'acte qui caractérise par essence leur fonction… L'image remplacerait-elle le terme et, à l'inverse, le terme *mnʿt*, que détermine le signe du sein (voire celui de la femme donnant le sein), se substituerait-il à l'image, qui ne lui est jamais associée ? La stèle d'Iitenhab laisse en tout cas supposer que les Égyptiens n'hésitaient pas à faire appel aux femmes de leur famille, même à celles d'une génération antérieure à la leur, pour allaiter ou plus simplement s'occuper de leurs enfants. La relation de parenté unissant la femme choisie et le nourrisson n'était en rien affectée par l'allaitement, du moins pas objectivement, et par conséquent il n'y a pas lieu de considérer que la qualité de nourrice était reconnue ou attribuée à une femme à laquelle était confié un enfant qui, sans être le sien, lui était lié à un degré quelconque de parenté. L'analyse de la documentation lapidaire qui contient des attestations de nourrices pour l'époque du Moyen Empire révèle plutôt que les femmes recevant expressément la désignation de « nourrices » ne sont pas membres de la famille qui requiert leurs services, les seuls cas où un doute peut être formulé étant ceux dans lesquels le nom de la nourrice ou son matronyme se retrouve ailleurs sur le monument, porté par une parente [28], et ceux dans lesquels le monument ne commémore pas explicitement les membres d'une famille, mais des personnes dans la profession que chacune d'elles exerçait [29].

L'idée que la nourrice n'est pas un membre à part entière du groupe familial repose en grande partie sur une caractéristique iconographique ou épigraphique observable sur la plupart des stèles funéraires : la nourrice est le plus souvent représentée dans les derniers registres du monument [30], ou bien son nom est mentionné à la suite de ceux des personnes qui composent la famille du dédicataire [31]. Elle occupe donc une position en retrait par rapport aux membres de

27 En ce sens, H.G. Fischer, *Egyptian Studies I: Varia*, New York, 1976, p. 94, qui propose également de voir en elle… une nourrice.

28 CGC 20057 (o) ; CGC 20457 (y) ; Leyde AP.36 = P.A.A. Boeser, *Beschrijving van de Egyptische Verzameling in het rijksmuseum van oudheden te Leiden*, Leyde, 1909, nº 48 (V 101), pl. XXXVII.

29 Voir notamment CGC 20018 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* I, p. 17-18 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. II).

30 CGC 20540 (f) = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 161 ; CGC 20580 (c) = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 220 ; CGC 20742 (Seite B, c) = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 374 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. LVI) ; Oxford QC 1111 (registre inférieur) = P.C. Smither, A.N. Dakin, « Stelae in the Queen's College, Oxford », *JEA* 25, 1939, pl. XX, 2, p. 159-160 (W.K. Simpson, *The Terrace of the Great God, op. cit.*, ANOC 63.1) ; Vienne ÄS 180 (23) = I. Hein, H. Satzinger, *CAA Kunst. Museum Wien* 7, 1993, p. 105 ; Vienne ÄS 204 (20) = I. Hein, H. Satzinger, *CAA Kunst. Museum Wien* 4, 1989, p. 163.

31 W.M.Fl. Petrie, *A Season in Egypt, 1887*, Londres, 1888, nº 137, pl. VI = J. de Morgan, U. Bouriant, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique* I, Vienne, 1894, p. 12, nº 41 (l. 12), et p. 31 nº 10 (l 9) ; CGC 20441 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 39 ; Louvre C 173 ; Florence 2564 = S. Bosticco, *Le stele dall'antico al nuovo regno. Museo Archeologico di Firenze*, Rome, 1959, nº 37 ; Vienne ÄS 110 (l. 10) = I. Hein, H. Satzinger, *CAA Kunst. Museum Wien* 4, 1989, p. 28 ; CGC 20581 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 221-222 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. XLVII) ; musée d'Assouan 1308 = L. Habachi, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, *ArchVer* 33, vol. 1, 1985, nº 93, fig. 14, p. 107, pl. 185 ; musée d'Assouan 1356 = L. Habachi, *op. cit.*, nº 85, fig. 6, p. 102, pl. 181b ; L. Habachi, *op. cit.*, nº 90, fig. 11, p. 105, pl. 184 ; Vienne ÄS 144 ; Louvre C 13 = A.J. Spalinger, « Remarks on the Family of Queen *Ḥʿ.s-nbw* », *RdE* 32, 1980, pl. 8.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

la famille d'un particulier, mais sa condition ne doit pas être assimilée à celle des domestiques, car en règle générale la nourrice est distinguée, tant dans l'énoncé que dans l'iconographie, du groupe qu'ils forment [32]. C'est l'occasion ici de remarquer que dans près de 20 % des sources lapidaires qui mentionnent une ou plusieurs nourrices, il est également fait mention de serviteurs : les familles aisées formaient un cadre privilégié d'embauche pour les nourrices, et la maison qui les accueillait veillait à ne pas calquer leur condition sur celle des domestiques.

Ni assimilée à une servante, ni assimilable à une parente, la nourrice semble occuper une position à mi-chemin entre deux catégories de personnes, les domestiques et les membres de la famille au service de laquelle elle est placée, et le caractère ambigu de cette position explique les variations dont sa présentation fait l'objet, qui conduisent parfois, assez souvent même, à la faire basculer artificiellement dans la seconde catégorie.

Tandis que sur la stèle du chef de domaine Imény-shérirès [33], la nourrice est mentionnée à la suite du beau-frère (frère de l'épouse) et des brus du défunt et apparaît de la sorte reléguée derrière les parents par alliance de la famille qui l'emploie, sur d'autres monuments l'emplacement de sa figure suggère au contraire qu'elle occupe dans l'esprit du dédicataire ou de l'auteur de la stèle une place importante au sein de sa famille.

Les exemples sont nombreux et recouvrent en partie ceux dans lesquels le nom d'une nourrice est indiqué à la suite d'une liste de noms de parents, la volonté affichée de signaler son existence étant parfois révélatrice à elle seule de l'importance de son rôle au sein de la maisonnée. Si l'on excepte la très emblématique sépulture de Bébi à Elkab, les tombes des nomarques Chnoum-hotep II à Béni Hassan et Djéhouty-hotep à El-Bersheh sont les seules sépultures connues du Moyen Empire à mentionner des nourrices [34], mais elles sont le reflet d'une époque où les nourrices apparaissent dans les milieux les plus favorisés non seulement comme un signe extérieur de richesse pour ceux qui les emploient, mais aussi comme un élément à part entière de la structure familiale. Les nourrices participent à la vitalité de la famille en augmentant les chances de survie des enfants en bas âge grâce aux soins qu'elles leur apportent. C'est pourquoi elles sont volontiers représentées ou mentionnées à côté de la génération qui doit assurer l'avenir, la perpétuation de la famille. Sur la stèle CGC 20724 [35], dont le dédicataire est inconnu et qui compte une dizaine d'enfants et entre six et neuf petits-enfants, deux nourrices sont ainsi figurées dans deux registres distincts derrière la descendance qui est réunie dans ces deux registres. De même, sur la stèle d'un autre dignitaire dont le nom ne nous est pas parvenu [36], la nourrice Néboudédetbébi est-elle mentionnée après les cinq enfants du dédicataire et avant ses collatéraux. La stèle funéraire de « l'aîné du portail » (*smsw h3yt*)

32 CGC 20441 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 39 ; CGC 20516 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 108-111 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. XXXV) ; Oxford Ashmolean Museum 1922.143 = W.M.Fl. Petrie, *Tombs of the Courtiers*, *ERA* 37, 1925, pl. XII.7 ; CGC 20644 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 281 (*id.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. L) ; CGC 20742 ; Tübingen 462 = E. Brunner-Traut, H. Brunner, *Die Ägyptische Sammlung der Universität* ***Tübingen***, Mayence, 1981, n° 462, p. 88-90, pl. 10 (W.K. Simpson, *The Terrace of the Great God*, *op. cit.*, ANOC 60.2) ; Vienne ÄS 144 ; Vienne ÄS 204. Exceptions : Louvre C 168 ; P.E. Newberry, *El Bersheh* I, *ASEg* 3, pl. XXX (pour la nourrice-*atyt*).

33 CGC 20581.

34 P.E. Newberry, *Beni Hasan* I, *ASEg* 1, pl. XXXV ; P.E. Newberry, *El-Bersheh* I, *ASEg* 3, pl. XXX.

35 H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 353-355.

36 Musée d'Assouan 1314 = L. Habachi, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, *ArchVer* 33, vol. 1, 1985, n° 84, fig. 5, p. 102, pl. 181a.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Sénebséni[37] présente quant à elle deux nourrices dans des groupes de familiers faisant face aux descendants, lesquels sont répartis selon leur sexe dans deux registres distincts. Tout aussi parlante est la stèle du chef de domaine Iqershéri[38], qui met l'accent sur la jeune génération de ses cousins (les enfants d'un oncle maternel), et par la même occasion sur les deux nourrices homonymes (s'agit-il d'une seule et même personne représentée deux fois, pour souligner son importance ?) qui se les sont vu confier.

La pluralité de nourrices au sein d'une même structure familiale est un phénomène attesté dans plusieurs sources[39], qui reflète l'aisance matérielle du particulier qui les mentionne – avec souvent une fierté apparente, sans doute parce que cela a pour lui une dimension socialement valorisante –, et qui montre, s'il est besoin, que le recours aux nourrices était une pratique ancrée dans les mœurs.

Dans quelques sources, la nourrice-*atyt* côtoie la nourrice-*ménât*, et l'association des deux femmes rend difficile l'appréhension de leurs rôles respectifs, qui devaient être complémentaires, comme le suggèrent les *Textes des Pyramides*[40] et les *Textes des Sarcophages*[41], mais aussi les textes d'envoûtement inscrits sur les vases de Berlin édités par K. Sethe[42]. Complémentaires, mais pas interchangeables, la nourrice-*ménât* occupant une position prééminente qui se vérifie sur plusieurs monuments[43] : le fait que le terme *ꜣtyt* ne soit pas, en règle générale, déterminé par le signe du sein ou de la femme allaitant est un indice que les soins nourriciers étaient l'apanage de la nourrice-*ménât*[44], la nourrice-*atyt*, de condition sociale inférieure (parce qu'appartenant selon toute vraisemblance, elle, au groupe des serviteurs de la maisonnée[45]), pouvant jouer

37 Marseille 224 = J. Capart, *Recueil de monuments égyptiens* I, Bruxelles, 1902 pl. XXXII.

38 Londres BM EA 129 = *HTBM* II, nº 208 [129], pl. 42.

39 Louvre C 168 ; P.E. Newberry, *Beni Hasan* I, *ASEg* 1, pl. XXXV ; Londres BM EA 129 (avec une incertitude) ; Vienne ÄS 110 ; CGC 20018 ; CGC 20426 ; CGC 20540 ; CGC 20724 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 353-355 ; CGC 20742 ; musée d'Assouan 1308 ; Vienne ÄS 144 ; Marseille 224 ; Marseille 228 = G. Maspero, *RT* 13, 1890, nº 28, p. 117.

40 *Pyr.*, Spr. 268, § 371c (le verbe *ꜣṯ* est employé parallèlement à *snḳ*, « sucer »).

41 *CT* I, 48 a-c : *ỉw ms.n sw ꜣst ỉw šd.n sw Nḫbt ỉw ꜣṯ.n sw ꜣtyt Ḥr*, « Isis le mit au monde, Nékhbet l'éleva, la nourrice-*atyt* d'Horus le berça » ; *CT* VI, 310e-f : *rd(.w) n N p<n> rs(y)w r ꜣtwt.f ỉw mḥyt r mnʿt.f*, « le vent du Sud a été donné à <ce> N pour qu'il soit sa nourrice-*atout*, (car) le vent du Nord sera sa nourrice-*ménât* ».

42 K Sethe, *Die Ächtung feindlicher Fürsten*, Berlin, 1926, nos 01-03, p. 63-67. L'analyse des imprécations formulées sur ces vases a été corrigée par G. Posener, « Les Empreintes Magiques de Gizeh et les Morts Dangereux », *MDAIK* 16, 1958, p. 264 : il ne s'agit pas, comme l'a cru K. Sethe, de malédictions lancées contre les « Erzieher gewisser weiblicher Personen » : le nom des nourrices (introduit par la forme verbale *mnʿ.n* ou *ꜣṯ.n*, seul *mnʿ* étant complété du déterminatif du sein), est associé à celui des parents (introduit, pour la mère, par l'expression *ms(t).n*, « né(e) de », et, pour le père, par l'expression *msy n*, « né pour ») d'individus de sexe masculin, la magie accordant une importance particulière à la figure maternelle, que les nourrices incarnaient en partie. Exemple d'imprécation (o 1) : *mwt Ỉmny mnʿ.n Sꜣt-Bꜣstt ꜣtw.n Sꜣt-Ḥwt-ḥr Nfrw*, « mort à Imény, qu'a allaité Sat-Bastet et dont Sat-Hathor a pris soin ».

43 Références *supra*, note 9.

44 Le terme *mnʿt* est déterminé le plus souvent. Les sources dans lesquelles la graphie du terme n'inclut pas de déterminatif sont les suivantes : CGC 20352 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* I, p. 363 (*ead.*, *Grab- und Denksteine* IV, pl. XXVI) ; CGC 20457 ; CGC 20516 ; CGC 20540 (deux attestations sur trois) ; CGC 20607 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 246 ; Cambridge Fitzwilliam Museum E.9.1922 = M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Autobiographies Chiefly of the Middle Kingdom*, Fribourg, 1988, nº 27 = G.T. Martin, *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum. Cambridge, c. 3000 BC-AD 1150*, Cambridge, 2005, nº 16 ; Turin Museo Egizio Cat. nº 1534 ; musée d'Assouan 1308 ; musée d'Assouan 1356 ; L. Habachi, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, *ArchVer* 33, vol. 1, 1985, nº 87, fig. 8, p. 104, pl. 183a ; Vienne ÄS 180.

45 Noter que parmi les tables d'offrandes décernées à des servantes du palais d'Amenemhat Ier qui ont été retrouvées à Licht dans le complexe funéraire de ce roi, on en compte une attribuée à une *ꜣtyt* du nom de Chétyséneb : J.-E. Gautier, G. Jequier, *Mémoire sur les fouilles de Licht, MIFAO* 6, 1902, p. 54, fig. 53 (désormais au musée du Caire sous la référence CG 23052) ; voir les commentaires de H.G. Fischer, *Egyptian Studies I: Varia*, New York, 1976, p. 76-77.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

le rôle de garde d'enfants, chargée éventuellement de soins éducatifs. Quelles que soient les attributions exactes de l'une ou l'autre, on retiendra ce que les deux désignations révèlent d'essentiel : la répartition des différentes tâches liées à la prise en charge matérielle et éducative des enfants d'une même famille entre plusieurs femmes montre la très grande attention qui était accordée à cette prise en charge par un personnel qualifié, et les bienfaits qui lui étaient attribués ou qui en étaient attendus. Valorisées pour les soins qu'elles apportaient aux enfants, les nourrices étaient manifestement considérées comme des personnes d'une utilité précieuse, voire irremplaçable, parce que grâce à elles la croissance de ceux qui incarnaient la nouvelle génération pouvait se dérouler, du moins l'espérait-on, dans les meilleures conditions [46].

La nécessité d'être en contact physique avec la descendance d'un particulier explique l'établissement de la nourrice dans la famille de ce particulier. La représentation sur plusieurs stèles familiales des enfants, filles et garçons, qu'elle pouvait avoir donne à penser que ces derniers s'installaient avec elle dans la famille qui l'employait [47]. La commémoration de sa progéniture n'indique cependant nullement que cette dernière était mêlée à celle de la famille d'accueil, en tout cas les sources qui mentionnent les enfants des nourrices prennent soin de les rattacher à leur mère, et à elle seule. Il reste que cette précision des enfants des nourrices, qui est toujours épigraphique – la mention de leurs noms venant compléter leur représentation –, est un élément supplémentaire qui milite en faveur de l'intégration des nourrices dans le milieu familial qui les accueille.

Membre de fait et non de droit de la famille qui fait appel à ses services, la nourrice fait l'objet, nous reviendrons sur ce point plus loin, d'une considération particulière de la part des enfants qui lui sont confiés, mais aussi de la part du chef de famille [48]. En témoigne cette lettre du Moyen Empire publiée par B. Grdseloff [49], dans laquelle l'auteur, un fonctionnaire dont le nom ne nous est pas parvenu, informe son serviteur Néni de l'imminence de son retour au domicile familial et lui demande des nouvelles d'une nourrice prénommée Timat [50] :

R° 1

[….. NN] dit : je fais que tu saches que toutes tes affaires sont intactes.
Vois, j'arriverai à Sekhem-Sesostris-juste-de-voix (= ville de la pyramide de Sésostris II)

46 Le taux de mortalité des très jeunes enfants était particulièrement important dans les premiers jours de la vie, en raison des maladies et des infections qui frappaient les nouveau-nés. La courbe s'infléchissait dans le mois suivant la naissance, puis après l'âge d'un an. Dans les cimetières de Gourob, Matmar et Mostagedda, pour prendre ces seuls exemples, les exhumations de corps ont révélé que 50 % des squelettes étaient ceux d'enfants et que les standards d'inhumation des adultes leur étaient appliqués (L. Meskell, *Private Life, op. cit.*, p. 81-83).

47 Cf. Louvre C 13 ; Louvre C 168 ; CGC 20516 ; CGC 20724 ; Oxford Ashmolean Museum 1922.143 ; P.E. Newberry, *Beni Hasan* I, *ASEg* 1, pl. XXXV ; Chicago Oriental Institute Museum 6740 = J. Garstang, *El Arábah*, *ERA* 6, 1901, pl. XIII ; Florence 2564 ; Tübingen 462.

48 Cf. la stèle de Kemefânkhef (CGC 20352), sur laquelle le défunt n'est pas, comme c'est ordinairement le cas, représenté sous la formule d'offrandes qui lui est décernée : c'est une nourrice qui occupe sa place, tandis qu'un fils de celle-ci (*ꜥ.s ỉwy*) se tient debout face à elle. On notera cependant que Kémefânkhef est présenté comme *ỉt n ḥrd*, « père de l'enfant ». Cette désignation explique très certainement la position particulière qu'occupe la nourrice : son fils doit selon toute vraisemblance être considéré comme celui du dédicataire de la stèle (on retrouve la même désignation *ỉt n ḥrd* sur la stèle CGC 20520 (i) = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 122).

49 B. Grdseloff, « A New Middle Kingdom Letter from El-Lāhūn », *JEA* 35, 1949, p. 59-62 (texte hiératique, pl. V ; transcription hiéroglyphique, p. 60) ; E. Wente, *Letters From Ancient Egypt*, Atlanta, 1990, n° 96, p. 78-79.

50 Le nom n'est pas attesté dans *PN*. B. Grdseloff suggère de voir en cette femme l'épouse de l'auteur de la lettre.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

R° 2

[……] c'est [….] Alors tu feras que je trouve la maison en bon ordre et envoie-moi

R° 3

un rapport détaillé sur la santé et la vie de la nourrice Tima(t). Puisses-tu me faire arriver ici, la maison étant en ordre.

V°

[… le chancelier ?] Néni.

Cet intérêt pour les nourrices trouve son complément dans la prise en considération, d'un point de vue économique, de leur condition, qui se traduit par l'octroi de moyens de subsistance [51].

Si la nourrice fait partie intégrante de la famille qui l'accueille, il est essentiel de se poser la question de savoir quelles sont les conditions juridiques qui président à cette intégration. Malheureusement, la documentation disponible pour la période qui nous intéresse ne permet pas de répondre à cette question.

À leur manière, les sources sont néanmoins révélatrices des liens qui unissent la nourrice aux parents de l'enfant – ou des enfants – qu'elle se voit confier. Ces liens sont décisifs, parce que ce sont eux qui fondent la relation envisagée entre la nourrice, personne étrangère à la famille, et l'enfant, membre à part entière de la structure familiale. Le « gardien des biens » (*ỉry-ḥt*) Nebneb [52] prend ainsi soin de faire représenter la nourrice Sa-Imen, qui fut vraisemblablement la sienne, face à ses parents, tandis que le « scribe du Trésor » (*sš n pr-ḥḍ*) Néferhotep [53], dont un seul fils nous est connu, associe l'image de la nourrice Dédétnébou à celle de son épouse, dans un registre où les deux femmes semblent partager les offrandes amoncelées devant elles sur un guéridon placé au centre du registre. Tout aussi éloquente, la stèle du « chancelier du militaire » (*ḫtmw n šmsw*) Shenemsaf [54] mentionne derrière la figure de sa mère une femme du nom de Satbébi, qui est expressément présentée comme « sa nourrice » et qui se voit attribuer l'épithète *ỉmȝḫt*, « pensionnée », une qualité qui est révélatrice de la relation privilégiée qui l'unit à Shenemsaf et qui doit s'apprécier au regard de celle à laquelle elle est subordonnée et qui la conditionne : la relation naturelle, de filiation, qui unit le défunt à sa mère.

Si les termes dans lesquels s'opérait le recrutement des nourrices nous sont inconnus, le caractère juridique de leur engagement apparaît en filigrane dans toutes les scènes où les nourrices sont évoquées non dans leur relation directe aux enfants auxquels elles sont affectées, mais dans celle qui les unit aux géniteurs de ces enfants et qui est le préalable nécessaire de leur intégration au cercle familial. C'est seulement une fois agréée (les qualités de la nourrice

51 Parfois fonciers, comme l'indique une liste des papyri de Lahoun, dans laquelle trois nourrices reçoivent des lopins de terre : L. Borchardt, « Besoldungverhältnisse von Priestern im mittleren Reich », *ZÄS* 40, 1902/3, p. 113.

52 CGC 20436 = H.O. Lange, H. Schäfer, *Grab- und Denksteine* II, p. 33-35.

53 W.M.Fl. Petrie, *Tombs of the Courtiers*, *ERA* 37, 1925, pl. XXVIII.

54 CGC 20607.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

étaient sans doute aussi importantes que ses origines – on notera à cet égard que son ascendance maternelle est précisée dans un nombre assez conséquent de sources [55]), que la nourrice pouvait remplir le rôle particulier qui lui était dévolu : celui d'une mère de remplacement.

II. Une mère de remplacement

Les situations relationnelles qui font intervenir des nourrices dans la documentation iconographique sont diverses et la première que l'on peut envisager est celle qui associe l'image et/ou le nom d'une nourrice à ceux d'un ou plusieurs enfants du dédicataire du monument. Dans ce cas comme dans les autres, le principe retenu est celui d'une présentation subséquente de la nourrice, la priorité étant accordée à l'évocation de l'enfant. Cela semble aller de soi, mais on verra que le signalement de la nourrice peut être valorisé au point d'éclipser les représentations d'autres parents, voire même de l'enfant auquel elle est rattachée et qui, une fois adulte, a voulu honorer sur la stèle qu'il s'est fait ériger la mémoire de celle qui l'avait allaité.

Le lien d'une nourrice à un descendant déterminé n'est que rarement manifeste, mais il est vain de l'expliquer par l'idée que la nourrice est plus volontiers mentionnée ou représentée à la suite d'un collectif d'enfants, car ce cas de figure est tout aussi peu fréquent [56] : la nourrice dont le nom est commémoré est en règle générale, nous l'avons dit, évoquée à la suite des membres de sa famille d'accueil [57], et, faute de pronom suffixe complétant le terme (*mnʿt*) employé pour la désigner, il faut poser comme principe que, dans tous les cas où son rattachement n'est pas explicite (surtout du point de vue iconographique), elle est celle du propriétaire du monument [58]. Quelques stèles affichent néanmoins sans équivoque la relation existant entre la nourrice et un enfant précis [59]. Sur celle du « grand commandant du régiment de la ville » (*ɜtw ʿɜ n nỉwt*) Sa-Imen [60], apparaissent ainsi trois nourrices affectées à trois des quatre enfants du défunt. De même, sur la stèle d'Intef [61], le fils le plus en vue du dédicataire – qui semble

55 Cette précision n'est certainement pas anodine, comme l'indique la curieuse manière de présenter la nourrice Médjéhou, qui est dite « née de sa mère » sur la stèle Leyde AP.36.

56 Cf. Londres BM EA 129 (il ne s'agit pourtant pas là des enfants du dédicataire, mais de ses cousins) ; CGC 20724 (nourrices possibles des enfants et/ou petits-enfants). Peut-être faut-il voir ici dans le terme *mnʿt* le sens de gouvernante plutôt que celui de nourrice.

57 Voir exemples cités aux notes 30 et 31.

58 Le pronom suffixe n'est cependant pas un indice sûr dans tous les cas et il convient donc d'être prudent, car il ne vise pas nécessairement le personnage représenté ou mentionné juste avant la nourrice, mais peut se rapporter à une autre figure du même sexe, notamment celle qui domine le registre où la nourrice apparaît, cf. Turin Museo Egizio Cat. nº 1534 (*mnʿt.f* derrière un fils, et pourtant, il s'agit très certainement de la nourrice du dédicataire, le personnage dominant du registre). De la même manière, l'absence de pronom suffixe n'est pas un obstacle à l'identification de la ou des personnes, autres que le dédicataire, auxquelles telle ou telle nourrice est liée, bien que ce lien ne puisse être établi avec certitude : au cas cité à la note 53, on peut ajouter les suivants : Louvre C 168 (nourrices vraisemblables des enfants et des petits-enfants) ; Newberry, *Beni Hasan* I, *ASEg* 1, pl. XXXV (nourrice possible des enfants), musée d'Assouan 1314 (*idem*, pour cinq enfants), Marseille 224 (*idem*, avec répartition des deux nourrices : l'une affectée aux filles, l'autre aux fils).

59 L'un des exemples les plus emblématiques que l'on puisse citer est fourni par la tombe du « commandant du contingent du dirigeant » (*ɜtw n ṯt ḥkɜ*) Bébi à Elkab (XVI^{e}-XVII^{e} dynastie), dans laquelle une figure de nourrice est associée à chacun de ses sept enfants (PM V, p. 184 ; L*D Text* IV, p. 52-53) : les nourrices des filles sont dites chacune *mnʿt*, celles des fils sont dites *mnʿt.f*, « sa nourrice », et l'épithète *ḫst.f*, « louée de lui », accompagne la désignation de l'une d'entre elles.

60 CGC 20426.

61 CGC 20516.

BIFAO 107 (2007), p. 109-126 Burt Kasparian
La condition des nourrices sous le Moyen Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

être également l'auteur du monument –, le « prêtre-lecteur » (*ḫry-ḥbt*) Hotep, est figuré dans un registre qui lui est entièrement consacré et où la nourrice It est clairement présentée comme étant la sienne.

Sur d'autres monuments, la nourrice représentée ou simplement mentionnée s'avère liée à d'autres parents que les enfants : chez l'« intendant du comptage du blé » (*ỉmy-rꜣ pr ḥsb ỉt*) Ânkhréni [62], il s'agit du frère (qui est l'auteur de la stèle : le lien entre sa nourrice et lui est appuyé par la main qu'elle pose sur son épaule), chez le « chef du domaine » (*ỉmy-rꜣ pr*) Iqershéri [63], il s'agit des cousins croisés, et chez le « gardien de l'office et échanson » (*ỉry ꜥt wdpw*) Sobekhotep [64], il s'agit du père du défunt.

La situation la plus évidente est néanmoins celle qui voit sur un monument la commémoration de la nourrice même du dédicataire. Citons pour exemple la stèle du « noble, gouverneur et grand commandant du régiment de la ville » (*ỉry-pꜥt ḥꜣty-ꜥ ꜥnḫ ꜥꜣ n nỉwt*) Khouou-Sobek [65], sur laquelle la nourrice, extraite des registres inférieurs où elle apparaît le plus souvent, est figurée sous le cintre, face au défunt qui se tient assis devant une table d'offrandes, et précède la demi-sœur supposée de Khouou-Sobek. De la même manière, bien que la composition iconographique soit ici très différente, le lien entre la nourrice représentée sur la stèle du « gouverneur » (*ḥꜣty-ꜥ*) Nakht [66] et ce dernier ne fait aucun doute si l'on se fie à la place qui lui est réservée, derrière les deux seuls autres personnages signalés sur le monument : l'épouse et la mère du dédicataire.

L'épouse, la mère, la nourrice : le cercle familial de Nakht, tel que celui-ci a voulu en fixer le souvenir pour la postérité, se limite à ces trois figures de femmes, qui incarnent toutes, quoiqu'à des degrés différents, la même notion, celle de maternité. C'est là un aspect essentiel de la nourrice : parce qu'elle se substitue à la mère naturelle dans sa fonction nourricière, elle entretient avec l'enfant qui lui est confié une relation qui ne peut s'analyser en d'autres termes que ceux d'un rapport de filiation. Cette idée est naturellement accusée dans tous les cas où l'enfant a perdu sa mère, comme on peut le supposer pour Khouou-Sobek, qui présente sa nourrice Rénefânkh comme « la nourrice de son cœur », et veille à la faire figurer entre un demi-frère et une demi-sœur consanguins, nés sans doute d'une femme épousée en secondes noces par son père. Sur la stèle du « gardien de l'office » (*ỉry-ꜥt*) Tjaa [67], la figure de la nourrice est valorisée par défaut, si l'on peut dire : la mère de Tjaa n'est à aucun moment mentionnée sur le monument, et la nourrice assure seule la représentation de la génération des parents de *Ego*, tandis que sont figurés ses collatéraux et deux de ses grands-parents (l'un appartenant à la ligne maternelle, l'autre à la ligne paternelle de Tjaa).

Valorisée, la figure de la nourrice peut l'être à l'extrême. On a évoqué plus haut la nourrice Dédetnébou que le « scribe du Trésor » Néferhotep a fait représenter face à son épouse, en position agenouillée devant une table d'offrandes (avec la formule de consécration *n kꜣ n*, « pour le *ka* de » précédant la mention de son nom – une formule qui n'est pas employée réciproquement

62 Oxford QC 1113 = P.C. Smither, A.N. Dakin, *JEA* 25, 1939, pl. XXI, 4, p. 163-165.

63 Londres BM EA 129.

64 Londres BM EA 831 = *HTBM* IV, nº 170 [831], pl. 12.

65 Manchester Museum 3306 = W.K. Simpson, *The Terrace of the Great God*, *op. cit.*, ANOC 69, pl. 31.

66 Londres BM EA 143 = *HTBM* II, nº 185 [143], pl. 44.

67 Londres BM EA 573 = *HTBM* II, nº 156 [573], pl. 6.

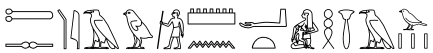
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pour l'épouse !), mais l'exemple fourni par la stèle de l'« archer » (*ỉry-pḏt*) Néfernay[68] est plus parlant encore. En plus de la formule d'offrandes qui lui est décernée et sous laquelle Néfernay est représenté, la stèle contient une seconde formule d'offrandes à l'attention d'une nourrice du nom de Nébidérenkha ; cette nourrice fait face à Néfernay dans la même posture (elle est assise comme lui devant une table d'offrandes), et il ne fait guère de doute ici que la stèle ne compte pas un, mais deux dédicataires.

Si est exacte l'analyse qui consiste à voir en Nébidérenkha la nourrice de Néfernay, alors on déduira de l'exemple qu'elle fournit l'idée que l'entrée dans l'âge adulte ne dissipait pas les liens créés dans l'enfance[69], mais que ceux-ci étaient au contraire renforcés avec la disparition de la mère, au point d'en oublier dans certains cas, comme on peut le vérifier ici, de rappeler son nom dans les inscriptions funéraires.

Dans la société égyptienne du Moyen Empire où la structure familiale est fortement marquée par le rôle de la femme comme maîtresse de fécondité, il n'est pas surprenant que les nourrices aient joui d'une grande estime (autant, si ce n'est peut-être plus, que celles de la société patriarcale romaine[70]) et que plusieurs sources lapidaires ayant pour caractéristique principale de mettre l'accent sur la branche maternelle d'un particulier les commémorent avec les membres de sa famille[71].

L'importance de la nourrice au sein de la famille était telle qu'assez tôt sous le Moyen Empire sa figure fut utilisée comme métaphore dans les autobiographies de dignitaires soucieux d'afficher la conformité de leurs actes à la norme sociale, suivant en cela une tradition ancienne, qui remonte à l'Ancien Empire, mais qui prend véritablement son essor à partir de la Première Période intermédiaire. C'est ainsi que le « général » (*ỉmy-rꜣ msˁ*) Menthou-nésou se présente sur sa stèle comme :



ṯs ỉꜣwỉ mnˁt ḥˁꜣw
le soutien du vieillard[72]*, la nourrice des enfants*[73]*,*

68 Münich, Gl. WAF 34 = W. Spiegelberg, B. Pörtner, *Aeg. Grabsteine und Denksteine aus süddeutschen Sammlungen* II, nº 8, pl. V ; W.K. Simpson, *The Terrace of the Great God*, *op. cit.*, ANOC 44.1.

69 Cf. encore les nourrices de Bébi d'Elkab et de sa femme Sobeknakht, qui se tiennent debout derrière les deux époux (W. Wreszinski, *op. cit.*, pl. 36).

70 L'attachement des Romains à leurs nourrices était considérable et ils n'hésitaient pas à leur ériger de grands monuments : cf. G. Nathan, *The Family in the Late Antiquity*, Londres, New York, 2000, p. 32 et note 157, p. 201 (avec une liste de cinquante-huit monuments). La raison tient sans doute au fait que l'allaitement par les nourrices était la coutume à Rome, une coutume néanmoins condamnée par certains philosophes, tel Favorinus, dont Aulu-Gelle rapporte les propos fleuris : « Car quelle est cette façon contre nature d'être mère, imparfaite et diminuée de moitié : avoir mis au monde et aussitôt rejeté un enfant ? avoir nourri dans son ventre un je-ne-sais-quoi qu'elle ne voyait pas, et ne pas nourrir maintenant de son lait ce qu'elle voit, un être désormais vivant, désormais humain, implorant désormais les services de sa mère. Ou penses-tu toi aussi que la nature a donné aux femmes les mamelons des seins comme des verrues gracieuses pour orner leur poitrine et non pour nourrir leurs enfants ? (…) Quelle est donc, malheur, cette façon de corrompre un être humain dès sa naissance, un corps et une âme commencés avec les premiers éléments d'une bonne nature, par la nourriture adventice et abâtardissante d'un lait étranger ? » (Aulu-Gelle, *Les nuits attiques* XII, I, 6-7, 17).

71 Cf. en particulier Londres BM EA 129 ; Leyde AP.36 ; musée d'Assouan 1308.

72 *Wb* V, 407, 16.

73 Louvre C1 = E. Gayet, *Musée du Louvre*, *op. cit.*, pl. I, l. 10.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

tandis que dans un graffito qu'il fit inscrire à Hatnoub, le nomarque Kay indique pour sa part :



(…)



ỉnk grt nḫm mɜr m-ᶜ wsr (…) wn.ỉ m mnᶜt ḫr ɜty(t) n ỉỉ(w) nb ỉnḏw

*Je suis en outre quelqu'un qui secourt le démuni du pouvoir du puissant (…) ; je suis une nourrice-*ménât *et une nourrice-*atyt *pour toute personne qui vient dans un état d'affliction.*[74]

L'appropriation de cette figure de la nourrice par les hommes est dictée par des considérations d'ordre rhétorique et le genre littéraire auquel elles appartiennent, celui de l'autobiographie. Le corollaire masculin de la nourrice, qui existait dans la réalité en la personne du tuteur/précepteur, mais pour lequel nous ne possédons que très peu de renseignements avant le Nouvel Empire[75], est oublié de ce type d'inscriptions, parce que son rôle est principalement éducatif, non nourricier, et se prête donc moins au jeu des métaphores ayant pour thème le secours aux personnes démunies. Le verbe  *šd* a cependant le double sens d'« éduquer » et « nourrir[76] » et on le rencontre déjà sous l'Ancien Empire dans certaines biographies, notamment celle de Ptah-shepsès, pour exprimer l'idée d'une éducation palatine de hauts dignitaires[77]. Dans le cadre familial, le mot est volontiers associé à l'idée d'un rôle parental supplétif[78]. Sous le Moyen Empire, on le rencontre en complément de la désignation *mwt.f*, « sa mère », sur le naos CGC 70036 du « chef de domaine » (*ỉmy-rɜ pr*) Iouf. Le côté gauche du naos présente en effet une femme désignée comme *mwt.f šdt sw Tpy ỉrt.n Sḥtp-ỉb mɜᶜt-ḫrw*, « sa mère qui l'a éduqué, Tépy née de Séhotepib juste de voix ». Or cette femme n'est pas la mère de Iouf, car cette dernière apparaît sur le côté droit du monument avec le nom Sénet et le matronyme Sénénou. Tépy n'est donc pas une tante maternelle du propriétaire du naos, et d'après le matronyme du père (Sénouseret né de It), on peut dire qu'il ne s'agit pas non plus d'une tante paternelle, ni *a fortiori* d'une grand-mère ! Tépy est en réalité, selon toute vraisemblance, une

74 *Hat. Gr.* 16, l. 8-10.

75 W.A. Ward, *Titles*, n° 1537.

76 *Wb* IV, 564, 17 - 565, 9. Le terme déterminé par le signe du sein a également le sens d'« allaiter ». Dans l'hymne à Osiris de la stèle Louvre C 286, Isis est ainsi présentée comme celle qui « allaite le jeune enfant dans la solitude » (*šdt nḫn m wᶜᶜw*) : A. Moret, « La légende d'Osiris à l'époque thébaine d'après l'hymne à Osiris du Louvre », *BIFAO* 30, 1931, p. 743 (l. 16) ; M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature* II, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1984, p 83.

77 *Urk.* I, 51, 13-14 ; A. Roccati, *La littérature historique sous l'Ancien Empire égyptien*, Paris, 1982, § 76 ; M. Baud, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien*, *BdE* 126/1, 1999, p. 118-121. Le rôle éducateur du roi est une composante de sa fonction, qui revêt aussi par définition un aspect nourricier (sur cet aspect de la fonction royale, cf. notamment B. Menu, « La question de l'esclavage dans l'Égypte pharaonique », *Droit et cultures* 39, 2000, p. 60).

78 Sous l'Ancien Empire, le défunt apparaît ainsi dans certaines biographies comme celui qui a élevé (*šd*) les enfants de ses parents (*ḫrdw.sn*), soit ses collatéraux. Voir notamment les biographies de Néferseshem-Râ (*Urk.* I, 198, 9 - 200 ; A. Roccati, *op. cit.*, § 120 ; N. Kanawati, M. Abder-Raziq, *The Teti Cemetery at Saqqara*, vol. III, *ACE Reports* 11, 1998, pl. 58 et p. 34) et de Khentika (T.G.H. James, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, *ASEg* 30, 1953, p. 40-41, pl. VI, Text D ; A. Roccati, *op. cit.*, § 156).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

mère de substitution du défunt, dont ce dernier a voulu enregistrer le souvenir. Le terme *šd* peut également apparaître comme substantif avec le complément *nḫn* qui désigne le petit enfant, et le seul exemple parlant qui nous est connu montre clairement qu'il vise un homme chargé de remplir la mission éducatrice d'un père de famille auprès de son fils : le *šd nḫn* est donc un précepteur [79].

Nourrice, par nature l'homme ne saurait l'être, et pourtant l'épigraphie semble reconnaître la fiction de l'allaitement masculin dans un contexte autre que celui du discours laudatif : le vocabulaire de la parenté. La source qui nous l'indique est unique, le terme qu'elle contient n'étant à notre connaissance attesté en sa forme exacte nulle part ailleurs, ce qui rend évidemment son sens très discutable : il s'agit d'une stèle de la XVI^e^-XVII^e^ dynastie dont le dédicataire est le « cultivateur du champ pour les offrandes divines » (*ꜥḫwty n ḥtpw-nṯr*) Sékher [80]. Cette stèle est remarquable pour une autre particularité lexicale : c'est l'un des rares documents connus qui contienne la mention du terme de parenté *ꜣ ḥmt.f*, qui s'applique à l'enfant que l'épouse a eu d'un précédent mariage [81]. À cette particularité s'en ajoute une autre : un second enfant est figuré face au couple formé par Sékher et son épouse (qu'accompagne le fils de celle-ci), une fille désignée comme *ꜣt.f nt mnꜥ Ḏḥwty*.

Le terme *mnꜥ* qui compose cette désignation est très clairement complété par le déterminatif du sein. Le signe *t* est tout aussi ostensiblement omis, et il n'est donc pas question d'une nourrice ici. Il n'est pas non plus question, semble-t-il, d'un tuteur : le signe du sein n'est pas en soi un obstacle sérieux à cette lecture, mais ce serait là la première attestation connue du terme *mnꜥ* avec cette graphie et le sens de tuteur avant le Nouvel Empire, et il faut bien admettre que la traduction de *ꜣt.f nt mnꜥ* par « sa fille de tuteur » n'est pas plus satisfaisante que « sa fille de nourrice » (dans l'hypothèse, que nous venons d'écarter, où le *t* de *mnꜥ* aurait été oublié).

Les expressions qui se rapprochent le plus de la désignation qui nous intéresse sont au nombre de trois (*snt mwt nt mnꜥ, ꜣt mnꜥ.f* et *sn.f mnꜥ*), mais elles ne sont attestées que sur deux stèles : la désignation *snt mwt nt mnꜥ* est attribuée sur la stèle Vienne ÄS 180 [82] à deux femmes, dont les figures sont suivies de celle d'une nourrice (*mnꜥt.f*, « sa nourrice » – sans doute par référence au dédicataire) ; la désignation *ꜣt mnꜥ.f* se lit sur la même stèle (elle est complétée du nom Nofretiou), dans le registre inférieur ; la désignation *sn.f mnꜥ* vise quant à elle l'auteur d'une stèle consacrée au « guerrier (d'un détachement) de ville » (*ꜥnḫ n niwt*) Renséneb [83]. La

79 P. Kahoun I.1/UC 32058 (lot I.1), l. 14 (M. Collier, S. Quirke (éd.), *The UCL Lahun Papyri: Religious, Literary, Legal, Mathematical and Medical, BAR-IS* 1209, 2004, p. 104-105) : *ỉn ỉdnw Gbw ỉr.f šd nḫn n pꜣy.ỉ sꜣ*, « C'est le suppléant Gébou qui agira comme précepteur de mon fils ».

80 Liverpool, n° 1977-109-136 : P. Bienkowski, E. Southworth, *Egyptian Antiquities in the Liverpool Museum*, vol. I, 1986, pl. 1.

81 Une telle désignation se retrouve au féminin (*ꜣt ḥmt.f*) sur deux autres monuments : la stèle du « sous-directeur des officiers de police » (*ỉmy-ḫt (n) sꜣ(w)-pr(w)* Khémémi (musée Ny Carlsberg, A 684, Æ.I.N 965 : M. Jørgensen, *Catalogue Egypt. Ny Carlsberg Glyptotek*, Copenhague, 1996, vol. I, p. 194-195 ; M. Møgensen, *La glyptothèque Ny Carlsberg. La collection égyptienne,* Copenhague, 1930, pl. XCVII ; H. Madsen, « Les inscriptions égyptiennes de la collection épiscopale à Copenhague », *RevEg* 12, 1907, p. 220-221), et la chapelle du « noble, gouverneur, chancelier du roi, ami unique et Grand des Dix du Sud » (*ỉry-pꜥt, ḥꜥty-ꜥ, sḏꜣwty bity, smr wꜥtỉ, wr 10 Smꜥw*) Imény-iatou (L. Habachi, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib, ArchVer* 33, vol. 1, 1985, fig. 1g, p. 63).

82 I. Hein, H. Satzinger, *CAA Kunst. Museum Wien* 7, 1993, p. 103-111.

83 R. Engelbach, « Steles and Tables of Offerings of the Late Middle Kingdom from Tell Edfû », *ASAE* 22, 1922, p. 122. Sur le sens de *ꜥnḫ n niwt*, cf. O.D. Berlev, « Les prétendus "citoyens" au Moyen Empire », *RdE* 23, 1971, p. 23-48.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

graphie du terme *mnˁ* dans les deux premières désignations n'est pas caractérisée par le déterminatif du sein, qui est en revanche présent dans la troisième désignation, où il précède un autre déterminatif, celui du rouleau de papyrus. Le terme *mnˁt* n'est pas non plus déterminé chez Khensou, mais nous avons vu que cela n'est pas exceptionnel[84]. De même, si l'on fait référence aux textes d'envoûtement publiés par K. Sethe[85], on peut théoriquement envisager que *mnˁ.f* soit une forme verbale, mais alors, en toute logique, on s'attendrait davantage à lire *ꜣt mnˁt.s*! Comment donc rendre ces différentes expressions ? La présence d'une nourrice sur la stèle qui concentre les deux premières désignations ne laisse guère de doute sur le sens de la première (et *a fortiori* sur celui de la troisième) et suggère peut-être celui de la seconde : les deux femmes présentées de manière identique comme *snt mwt nt mnˁ* et derrière lesquelles est figurée la nourrice de Khensou (si le pronom suffixe *f* se rapporte bien à ce dernier) sont des sœurs utérines de Khensou[86] qui ont partagé la même nourrice, celle de leur frère, et l'homme qui est dit *sn.f mnˁ* sur la stèle de Renséneb est un frère du dédicataire (dont on ne peut dire s'il est un frère germain, consanguin, utérin ou fictif), qui a été élevé avec lui[87] ; le personnage mentionné comme *ꜣt mnˁ.f* dans la partie inférieure de la stèle de Khensou est pour sa part, très certainement, une fille adoptive ou de condition voisine, qui a été prise en charge (litt. « allaitée ») par le défunt, l'idée de soins reçus ou, plus exactement ici, procurés

84 *Supra*, note 44.

85 *Supra*, note 42.

86 Et non des tantes maternelles, comme pourrait le donner à penser la désignation *snt mwt*. Cela suppose une explication, d'autant que la stèle de Khensou concentre un nombre important de désignations de parenté composées : *sn.f n mwt.f, snt mwt nt ỉt.f, snt.f nt ỉt.f, snt nt mwt nt mwt.f*. La traduction de chacun de ces termes n'est pas évidente et cela est dû, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à la précision extrême avec laquelle le lapicide les a inscrits : il est essentiel de tenir compte du contexte dans lequel chaque terme est utilisé, car deux termes composés proches l'un de l'autre mais écrits différemment peuvent avoir le même sens selon que le référent (c'est-à-dire le personnage par rapport auquel le lien de parenté est établi) est ou non apparent. Un exemple suffira à éclairer cette remarque. Dans le registre où le père de Khensou est figuré, deux hommes sont dits *sn.f n mwt.f* et une femme *snt.f nt mwt.f* : il s'agit de deux frères utérins et d'une sœur utérine du père, le suffixe *f* après *sn* ne laissant aucun doute sur le sens de l'expression. En revanche, dans le registre suivant, les personnages représentés sont trois femmes désignées respectivement comme *snt mwt nt ỉt.f, mwt nt mwt.f* et *mwt ỉt.f*. On voit bien ici qu'on monte d'un degré dans la généalogie et que le référent de toutes ces femmes est de nouveau le dédicataire de la stèle, mais s'il est évident qu'il faut voir dans les deux dernières femmes les grands-mères maternelle et paternelle du défunt, il n'y a pas lieu selon nous de considérer que la première est une grand-tante, soit la sœur de la mère du père de Khensou : outre le fait qu'on ne voit pas pourquoi Khensou aurait évoqué cette grand-tante avant ses grands-mères (et pourquoi celle-ci en particulier, même s'il est manifeste que le défunt accorde une très grande importance aux femmes de sa famille), on notera qu'il ne disposait pas d'autres moyens d'expression que *snt mwt nt ỉt.f* pour évoquer ici une nouvelle sœur utérine de son père. Suivant cette logique et compte tenu du fait que les liens utérins étaient très importants dans l'esprit de Khensou, on proposera de traduire *snt nt mwt nt mwt.f* par « sœur utérine de la mère », plutôt que par « grand-tante maternelle ». Dans le même esprit, *snt nt mwt nt mnˁ* ne peut selon nous viser d'autres personnes que des sœurs utérines de Khensou (*contra* : D. Franke, *Verwandtschaftsbezeichnungen im Mittleren Reich*, *HÄS* 3, 1983, p. 21-22, qui traduit l'expression par « Schwester der Ziehmutter » ; on se demande qui est cette « **Ziehmutter », assez importante** pour que ses sœurs soient figurées, mais pas assez pour l'être elle-même – à moins qu'il ne s'agisse de la nourrice, mais dans ce cas, pourquoi celle-ci est-elle expressément désignée comme *mnˁt.f* et non *mwt nt mnˁ*, quand on sait le soin particulier avec lequel le lapicide a choisi les termes qu'il a employés ?).

87 W.A. Ward pense que *mnˁ* est ici un titre : le frère en question serait en réalité un tuteur. Contre cette hypothèse, on notera que le déterminatif du rouleau de papyrus inscrit dans notre exemple exprime une abstraction et, partant, plus certainement ici une idée sur laquelle le frère du dédicataire a voulu mettre l'accent. Du reste, la seule attestation du « titre » *mnˁ* que l'on connaisse et que W.A. Ward référence dans son *Index of Egyptian Administrative and Religious Titles of the Middle Kingdom* sous le nº 798 est… celle de la stèle de Renséneb.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

étant contenue dans le terme *mnᶜ*. L'allaitement revêt donc deux aspects : un aspect réel et un aspect fictif, le terme *mnᶜ* ayant une valeur générique qui lui fait recouvrir l'allaitement proprement dit, mais aussi, dans une certaine mesure, l'éducation et, au-delà, la prise en charge d'une personne étrangère à la famille.

C'est précisément cette idée qu'il faut retenir dans le cas de la fille désignée comme *sꜣt.f nt mnᶜ* Djéhouty sur la stèle de Sékher. Comme dans le cas de Néferiou, Djéhouty est une enfant qui a dû être prise en charge par Sékher, et cette impression est confirmée par la situation familiale du dédicataire : Sékher est l'époux d'une femme qui ne semble pas lui avoir donné de descendants, mais qui est la mère d'un fils né d'une précédente union contractée par elle. Le couple, accompagné du beau-fils de Sékher, fait face à Djéhouty, qui apparaît debout, respirant une fleur de lotus, dans une position qui semble faire d'elle la figure dominante de la stèle. Il serait hasardeux de commenter l'iconographie de la stèle et d'en tirer des conclusions sur la place occupée par Djéhouty au sein de la famille de Sékher. Était-elle déjà la fille de Sékher quand celui-ci s'est marié ? Il est impossible de le dire. Le fait demeure : elle est expressément présentée comme la fille du dédicataire, « sa fille d'allaitement » très précisément, et la désignation est suffisamment atypique pour qu'on puisse supposer que le lien de filiation exprimé de la sorte est en fait un lien factice et institué.

Artificiel mais non moins réel, telle serait, si notre approche est exacte, la caractéristique essentielle de ce lien qui prend pour modèle celui créé par l'allaitement : l'enfant allaité par une nourrice est attaché par son lait à cette seconde mère qui lui est donnée, comme il l'est aux autres enfants auxquels elle donne le sein. La force de l'image explique parfaitement les constructions lexicales qu'elle a suscitées : la figure de la nourrice a servi de paradigme, dans l'esprit des Égyptiens, à des expressions visant des situations relationnelles dans lesquelles l'affection ou la sollicitude – c'est manifeste dans le cas de l'expression *mnᶜt ḥᶜꜣw* – entrait pour une part déterminante. Le fait que les désignations *sꜣt.f nt mnᶜ*, *sꜣt mnᶜ.f* et *snt mwt nt mnᶜ* ne soient pas attestées ailleurs que sur les stèles de Khensou et Renséneb accuse leur spécificité sémantique, mais il ne faut pas perdre de vue que sur l'une et l'autre stèles, le lapicide a fait montre d'un zèle peu courant dans l'inscription des termes de parenté et rien, dans ces conditions, n'interdit d'envisager que des désignations moins précises (entendons : réduites à leur plus simple expression, comme *sꜣ(t).f* ou *sn(t).f*) sur d'autres monuments cachent des schémas relationnels identiques, affectivement marqués, qu'il serait apparu vain à l'auteur des inscriptions de signifier.

Pour en revenir à la nourrice comme personne physique, on soulignera de nouveau le caractère troublant des attestations lapidaires qui la mettent en relation avec des parents, autres que des descendants en ligne directe, appartenant au groupe de cognats du défunt. La commémoration des nourrices dans une telle situation milite fortement en faveur d'une appréhension de leur condition qui les assimile, peu ou prou, à des membres de la famille.

BIFAO 107 (2007), p. 109-126 Burt Kasparian
La condition des nourrices sous le Moyen Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Conclusion

Le lien unissant les nourrices aux enfants qui leur sont confiés s'apparente à un lien de filiation et le rôle de mères de substitution qu'elles jouent a pour effet de valoriser très nettement leur image en faisant d'elles des figures essentielles de la structure familiale qui les accueille. La satisfaction des besoins est au cœur même de la fonction qui leur est dévolue, mais elles n'en ont pas l'exclusivité, et cela se vérifie très clairement sur le plan lexicographique. L'allaitement est en effet un thème lexical qui sert également à positionner le père de famille dans son rôle éducatif en rappelant le devoir essentiel qui est le sien de soutenir économiquement ceux qui dépendant de lui pour leur subsistance : tandis qu'à Rome le père se définit essentiellement par le pouvoir qu'il détient au sein de sa *domus* et en particulier sur ses enfants, en Égypte sa fonction nourricière est partie prenante de son identité familiale et sert à la structurer.

BIFAO 107 (2007), p. 109-126 Burt Kasparian
La condition des nourrices sous le Moyen Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net